

ACTIVITÉS RECEVANT L'APPUI DU SECRÉTARIAT

Gestion des données

12.1 D. Ramm fait le compte rendu des principales activités du Centre des données pour la période d'intersession 2001/02 (SC-CAMLR-XXI/BG/10). Le Centre des données a continué à remplir son rôle de soutien auprès de la Commission, du Comité scientifique et des groupes de travail. Les activités et les analyses les plus importantes sont décrites dans des documents de réunion et dans les publications produites par le Centre des données en 2001/02.

12.2 Le Comité scientifique prend note des activités du Centre des données pour la période d'intersession 2001/02, à savoir, entre autres :

- la poursuite de la mise au point de la base des données sur les campagnes de recherche, notamment le nouveau schéma de la base des données et de nouvelles routines de téléchargement vers le serveur; et
- la création d'une version électronique du *Bulletin statistique* qui est maintenant accessible sur le site de la CCAMLR.

12.3 Le Comité scientifique note également que les travaux sur la base de données du SDC entrepris par le Développeur de bases des données sur une période de 4 ou 5 mois ont supplanté le développement des autres bases de données.

12.4 Il est noté, par ailleurs, que la base de données sur les campagnes de recherche a fonctionné de manière satisfaisante pendant la réunion du WG-FSA et que le groupe de travail a exposé les travaux à effectuer pendant la période d'intersession (annexe 5, paragraphes 3.2 à 3.8).

12.5 Le Comité scientifique prend note de cet avis et charge le secrétariat de mettre au point les éléments acoustiques de la base de données sur les campagnes d'évaluation pour que les données de la campagne CCAMLR-2000 puissent y être archivées avec d'autres données de campagne d'évaluation acoustique, telles que celles du jeu de données BIOMASS. Le secrétariat est également chargé de planifier, en consultant les Membres, les campagnes d'évaluation acoustique du poisson des glaces pour que la base de données sur les campagnes d'évaluation puisse aussi accepter ce type de données acoustiques.

12.6 Le Comité scientifique approuve la demande du WG-FSA qui souhaite que le secrétariat poursuive le développement de la version électronique du *Bulletin statistique*, ce qui permettrait d'interroger en ligne les données STATLANT du domaine public (annexe 5, paragraphe 13.8).

12.7 Le Comité scientifique partage les inquiétudes du WG-FSA quant aux écarts constatés dans les données STATLANT (annexe 5, paragraphe 13.9). Il semblerait que certaines des données STATLANT ne reflètent pas les enregistrements officiels des captures des Membres ou qu'elles ne contiennent pas d'informations sur toutes les espèces capturées dans la zone de la Convention. Il prie instamment les Membres d'examiner les données STATLANT qu'ils ont présentées et de s'assurer qu'elles correspondent aux enregistrements officiels corrects et complets de la capture et de l'effort de pêche.

12.8 L'une des fonctions clés du Centre des données était de contrôler les pêcheries soumises aux conditions des mesures de conservation en vigueur au moyen des données du système de déclaration des données de capture et d'effort de pêche de la saison en cours (mesures de conservation 40/X, 51/XIX et 61/XII). Outre ces travaux, le Centre a adressé quelque 390 rapports de pêche aux parties contractantes qui pêchaient pendant la saison 2001/02.

12.9 La condition exigeant que les Membres avisent le secrétariat des déplacements de leurs navires chaque fois qu'ils traversent les limites d'une sous-zone ou division a grandement aidé le secrétariat à repérer les déclarations de capture et d'effort de pêche en retard. Toutefois, le Comité scientifique note qu'en 2001/02, les Membres n'ont pas toujours adressé ces notifications. Il rappelle aux Membres qu'ils sont tenus de respecter cette règle (mesure de conservation 148/XX, paragraphe 4).

12.10 E. Goubanov annonce que l'Ukraine possède plusieurs jeux de données sur les campagnes d'évaluation de pêche menées dans la sous-zone 48.3, ainsi que des données par trait de capture et d'effort de pêche (sur papier) des pêcheries au chalut et à la palangre visant *D. eleginoides* de 1970 à 1995. Le Comité scientifique encourage l'Ukraine à traiter ces données et à soumettre les données disponibles à la base des données de la CCAMLR.

12.11 Le Comité scientifique estime que les tâches suivantes sont prioritaires dans les travaux du Centre des données :

WG-EMM

- examen du CEMP (annexe 4, paragraphes 6.46 à 6.48) :
 - validation des données du CEMP;
 - analyse de base des données du CEMP;
 - matrices de disponibilité des données du CEMP;
 - amélioration de la base des données en soutien à la révision du CEMP; et
- analyse statistique des données du CEMP.

WG-FSA (annexe 5, tableau 12.1)

- base des données de recherche :
 - dernière mise au point;
 - méthodes de présentation des données;
 - validation et correction des données;
- extraction de données pour les évaluations (après la réunion du sous-groupe sur les méthodes d'évaluation);
- mise à jour de la documentation et des procédures pour l'extraction et l'analyse des données;
- données de capture accessoire à soumettre à la base de données de la CCAMLR;
- accès électronique aux données STATLANT;
- base des données et archives des logiciels;
- méthodes d'estimations du total des prélèvements; et
- mise à jour du *Bulletin statistique* pour qu'il reflète les saisons.

12.12 Les tâches fixées par le WG-IMAF à l'égard des données sont spécifiées à l'appendice D de l'annexe 5.

Publications

12.13 Outre les rapports annuels de la CCAMLR, le Comité scientifique note que les documents suivants ont également été publiés en 2002 :

- i) *Résumés scientifiques de la CCAMLR* couvrant les résumés des documents présentés en 2001;
- ii) *CCAMLR Science*, volume 9 (distribué à la réunion);
- iii) *Bulletin statistique*, volume 14;
- iv) Révisions du *Manuel pour inspecteurs*; et
- v) Révisions du *Manuel de l'observateur scientifique*.

12.14 Le Comité scientifique reconnaît l'utilité de la base des données des documents de travail de la CCAMLR, créée à la demande des groupes de travail (WG-EMM-02/8; annexe 4, paragraphe 6.43; annexe 5, paragraphe 11.2). Il encourage le secrétariat à poursuivre ces travaux et à placer la base de données sur le site de la CCAMLR, sur des pages protégées par un mot de passe.

12.15 Le Comité scientifique constate que les travaux du WG-EMM et du WG-FSA en matière de pêche ont été remaniés dans le contexte de la saison CCAMLR (du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante). En conséquence, il estime que le *Bulletin statistique* devrait désormais être publié sur la base d'une saison plutôt que d'une année australe. Il est conscient que ce changement de période de déclaration entraînera un changement de date de la déclaration annuelle des données mensuelles STATLANT (fixée à présent au 31 août) et de la publication du Bulletin (avril). Il charge le secrétariat de changer la date limite de déclaration des données STATLANT et de la publication du Bulletin et d'en aviser les Membres pendant la période d'intersession.

12.16 Le Comité scientifique rappelle que l'année dernière, il avait été question d'offrir de l'aide aux auteurs dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, pour la rédaction des documents soumis à *CCAMLR Science* (SC-CAMLR-XX, paragraphe 14.2). Cette question avait été renvoyée au Comité de rédaction. Celui-ci a présenté une solution au Comité scientifique qui l'a acceptée.

12.17 Afin de surmonter les difficultés liées aux problèmes linguistiques qui se présentent lorsque des scientifiques rédigent des articles en anglais lorsque l'anglais n'est pas leur langue maternelle et que, par conséquent, une révision du texte peut s'avérer nécessaire, le Comité scientifique a décidé de prendre les mesures suivantes (SC-CAMLR-XX, annexe 5, paragraphe 11.9) :

- i) demander aux auteurs de commencer par écrire leurs articles dans leur propre langue et de les soumettre en premier lieu à une révision scientifique exhaustive dans leur propre communauté scientifique;
- ii) les documents seraient ensuite traduits en anglais le mieux possible en fonction des moyens dont dispose l'auteur;
- iii) les deux versions de l'article, l'original et la traduction, seraient soumises au secrétariat;

- iv) des fonds devraient être spécifiquement alloués au secrétariat pour la révision qui correspond souvent à une nouvelle traduction en anglais de certaines sections, à partir de la langue d'origine; et
- v) les réviseurs des articles devraient également être chargés d'aider à vérifier et à améliorer davantage l'anglais.

12.18 Le Comité scientifique souligne que les manuscrits ne doivent être soumis pour publication dans *CCAMLR Science* qu'une fois remplies les conditions citées aux alinéas i) et ii) du paragraphe 12.17. De plus, lorsque le Comité de rédaction les considère pour la première fois, il transmettra éventuellement des suggestions aux auteurs concernant le remaniement du texte. Il est convenu que l'examen du contenu scientifique de tous les articles devrait en précéder la révision scientifique.

12.19 Le Comité scientifique reconnaît que le secrétariat ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer ces nouveaux travaux de traduction et de révision scientifique.

12.20 Le secrétariat estime que le coût de la traduction et de la révision scientifique s'élèverait à environ A\$200 par page. Si l'on considère qu'en moyenne, un document comporte une quinzaine de pages, chaque document coûterait A\$3 000. Le secrétariat envisage de traiter quatre documents de ce type par an, à un coût total de A\$12 000. Ce soutien s'appliquerait à toutes les langues des Membres.

12.21 Le Comité scientifique demande à la Commission d'approuver ces nouveaux services en prévoyant d'allouer suffisamment de fonds dans son budget de 2004.